

## **Soutien aux entreprises et commerces**

**Le service économique de Sevran** reste à votre disposition pour toutes questions uniquement relatives aux commerces et entreprises de la ville.

Pour toutes autres questions veuillez vous adresser au standard de la mairie **01 49 36 52 00** qui saura vous orienter.

- La Ville de Sevran s'associe à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris pour lancer le dispositif [Mes Commerces à domicile](#) : Cet outil permet aux commerçants proposant des services de livraisons ou recourant à la vente à emporter de se référencer. Enregistrez-vous en remplissant le [formulaire en ligne](#), et imprimez les affiches correspondantes.
- La ville de Sevran s'associe au dispositif lancé par le site [Petitscommerces.fr](#) pour aider les petits commerçants et artisans locaux à surmonter la crise inédite du coronavirus. Un système de bon d'achats auprès des habitants permet aux commerçants d'avoir de la trésorerie durant cette période difficile. [Voir le lien ici](#).

### **Contacts :**

**Myriam Trabelsi**

**Directrice du développement économique**

- **Tél. : 06 67 79 07 71**

**Stéphann Clairicia**

**Directeur-adjoint du service économique**

- **Tél. : 07 63 95 57 54**

## **Mesures prises par le gouvernement**

En réaction à cette crise sanitaire exceptionnelle, des mesures en faveur des commerces et des entreprises ont été prises par le gouvernement.

- Plus d'infos : [entreprises.banque-france.fr/coronavirus](http://entreprises.banque-france.fr/coronavirus)
- et [Le fonds de solidarité : Quelles démarches pour quelles entreprises ?](#)
- Où faire la démarche [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- Retrouvez ici les fiches conseils édités par le ministère du Travail et les guides publiés par les branches professionnelles pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le COVID-19 sur les lieux de travail et assurer la continuité de l'activité économique : [cliquez ici](#).
- **Le ministère de l'Economie et des Finances** a mis en place un outil d'aide en ligne visant à répondre à toutes les interrogations des chefs d'entreprises. Cet outil est consultable à l'adresse : [info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr](http://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr) ou au [format pdf ici](#). Construite autour des questions les plus fréquemment posées par les entreprises, cette aide en ligne doit permettre de leur apporter des réponses simples, concrètes et immédiatement opérationnelles ainsi que les points de contact pour les accompagner à faire face à la crise du Covid-19.

## **Mesures prises par l'Assurance Maladie**

Le lundi 18 mai, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met en place une aide "Prévention Covid" pour les entreprises de moins de 50 salariés ainsi que les travailleurs indépendants pour financer des équipements de protection du Covid-19.

"Prévention Covid" vise à aider les employeurs et travailleurs indépendants pour la mise en place des mesures barrières, de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage. Elle finance jusqu'à 50 % de l'investissement réalisé.

[Plus d'infos ici](#)

## **Mesures prises par la Région**

- Fonds Résilience : 100 millions d'euros pour les TPE-PME en difficulté.  
La Région Île-de-France lance, avec la Banque des Territoires et les collectivités, le **fonds Résilience Île-de-France & Collectivités**, un dispositif d'avance remboursable destiné aux entreprises de moins de 20 salariés et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire les plus touchés par la crise. Doté de plus de 100 millions d'euros, ce fonds bénéficie du soutien financier de Paris Terres d'Envol. En savoir + : [iledefrance.fr](http://iledefrance.fr). Pour déposer la demande en ligne : [Fonds Résilience](#)
- La [Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France](#) : a mis en place un numéro non surtaxé afin de répondre aux interrogations et accompagner les entreprises dans la gestion de la crise liée au Covid-19, [voir le lien ici](#).  
Email : `urgence [dot] entreprise [at] cci-paris-idf [dot] fr` (`urgence[dot]entreprise[at]cci-paris-idf[dot]fr`)
- La [Région Ile-de-France](#) a créé un plan d'urgence aux entreprises [consultable ici](#).  
La [Région Ile-de-France](#) met également à disposition un numéro de téléphone unique : le 01 53 85 53 85, du lundi au vendredi de 9h à 18h.  
Email : `covid-19-aidesauxentreprises [at] iledefrance [dot] fr` (`covid-19-aidesauxentreprises[at]iledefrance[dot]fr`)
- Voir aussi: [9 réponses aux questions des entreprises franciliennes](#)